

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2020

VALIDATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions sont validées comme suit :

Activités et actions sociales	Elisabeth Demoncheaux, Christine Jacquot
Associations/Vie du village	Elisabeth Demoncheaux, Christine Jacquot, Angélique Turc, Vincent Arrighino
Ecole	Christine Jacquot, Angélique Turc
Finances	Angélique Turc, Eric Fernandez, Philippe Robert, Jean-Louis Sozet
Travaux	Ophélie Dumas, Vincent Arrighino, Silvère Combe, David Picchioni
Urbanisme	Vincent Arrighino, Eric Fernandez, Silvère Combe, David Picchioni, Jean-Louis Sozet
Communication	Angélique Turc, Eric Fernandez, Philippe Robert
Embellissement	Ophélie Dumas, Christine Jacquot
Thématique : Café associatif	Ophélie Dumas, Angélique Turc, Vincent Arrighino, Philippe Robert, Eric Fernandez

Pour rappel :

Commissions d'appel d'offres	Président : Richard Passelande
	Titulaires : Christine Jacquot, Silvère Combe, Jean-Louis Sozet
	Suppléants : Ophélie Dumas, Eric Fernandez, David Picchioni
Forêt	Vincent Arrighino, David Picchioni

NOMINATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ELECTIONS

La composition de contrôle de la commission des listes électorales pour les communes de moins de 1000 habitants est la suivante :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission hors Maire, Adjointes et conseillers délégués. La mission est confiée à Elisabeth Demoncheaux,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué par le Président du Tribunal judiciaire.

Pour information, les délégués de la précédente commission (Josiane Sozet et Paul Arnaud) vont être proposés.

NOMINATION DU DELEGUE DEFENSE

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. L'accompagnement a lieu par courriels essentiellement.

David Picchioni assurera la fonction.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Effectif : 57 élèves

.../...

Cycle 1 : 19 (PS : 6 /MS : 8 /GS : 5) Véronique Pachoud (direction)

Cycle 2 : 14 (CP : 4 /CE1 : 8 /CE2 : 2)Violaine Tollar-Pesenti

Cycle 3 : 24 (CE2 : 5 /CM1 : 11 /CM2 : 8) Emilie Charles

Transport scolaire : 24 enfants sont inscrits au transport scolaire.

Cantine et garderies du matin et du soir : succès de la fréquentation en ce début d'année.

Il est constaté de nombreux stationnements intempestifs, dangereux et pourtant interdits aux abords de l'école au moment des entrées et sorties de classe

Un courrier va être adressé à l'ensemble des parents leur demandant d'utiliser les parkings de la Mairie. Il est prévu d'alerter aussi la gendarmerie.

Organisation du temps de travail du personnel

Suite au retour prématuré d'un congé parental et au départ différé du départ à la retraite d'un agent, le temps de travail a été réorganisé en tenant compte de 2 critères : tenir compte des actions quotidiennes liées au Covid sans impacter la rémunération.

Préparation du départ de l'ATSEM

L'ATSEM sera en retraite le 1er septembre 2021.

Pour permettre à l'agent d'accéder à un grade supérieur, le poste d'A.T.S.E.M. 1ère classe a été créé et celui d'ATSEM 2ème classe supprimé.

Pour ne pas être contraint de recruter un candidat titulaire du grade 1ère classe et en vue de la future organisation, il est proposé de composer avec les 4 agents affectés au service scolaire qui sont toutes à temps non-complet (2 agents sont à 70 % et 2 à 50 %).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'orientation proposée.

La décision doit être prise rapidement et au plus tard début 2021 pour honorer les démarches administratives correspondantes : suppression du poste existant, création d'un poste d'ATSEM 2ème classe, publicité de vacance pendant 2 mois, etc. Pour info, une publicité de deux mois est obligatoire mais ne remet pas en question le choix du Maire.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Four communal :

Le devis des travaux pour sécuriser la voûte intérieure s'élève à 8.100 € TTC.

Accord unanime du Conseil Municipal pour engager les travaux et demander la subvention au Département.

Mur de soutènement du chemin communal au départ du parking de la cime des Blais

Le coût des travaux pour la réalisation du mur de soutènement a été estimé à 18.075 € TTC.

Accord unanime du Conseil Municipal pour engager les travaux et demander la subvention au Département.

Travaux forestiers 2020 :

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux 2020 pour un montant de 2.381 € TTC (ne sont pas retenus l'entretien des renvois d'eau qui est réalisé par le service technique et le volet signalétique).

Il sera rappelé à l'ONF que 4 renvois d'eau doivent être remis en état.

Aménagements du hameau les Liorats :

Les devis vont être demandés pour chiffrer la réalisation des travaux suite à la consultation des habitants du quartier (géomètre pour les emprises foncières, déplacement du molok, création d'un parking, matérialisation de places de stationnement le long de la voirie).

FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Suite à des requêtes déposées en Mairie pour contester la facturation de la redevance assainissement dans des secteurs non raccordés à la station d'épuration, une réunion technique a eu lieu en Mairie en présence du cabinet Nicot.

Il en ressort que la facturation de la redevance assainissement est légale dès lors que l'abonné rejette un effluent dans un réseau public.

Le Conseil Municipal se positionnera définitivement avant fin 2020 lorsque l'étude confiée au cabinet Nicot sera connue.

Le maintien ou la modification de la tarification actuelle sera étudiée dans le cadre de cette réflexion.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Pour une réclamation, il a été constaté une erreur de facturation et l'abonné doit être remboursé de la redevance assainissement et de la taxe pollution depuis 2017.

Pour l'exercice 2020, la régularisation a pu être effectuée (remboursement de 158 €).

Pour les exercices antérieurs, il faut prévoir une Décision Modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires pour 448 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du plan relance suite au Covid lancé par l'Agence de l'Eau, les tarifs de l'eau et de l'assainissement doivent être augmentés pour prétendre aux subventions majorées du dit plan.

La commission des finances a travaillé sur le sujet et pense que l'augmentation du prix de l'eau est indispensable pour bénéficier des aides majorées mais aussi pour approcher un prix couvrant mieux les charges du service et se préparer de toute façon aux contraintes futures.

La commission demande également au conseil de statuer sur la poursuite du schéma d'assainissement et de confier une mission à un bureau d'études spécialisé afin de bâtir un cadre réglementaire, un échancier de travaux et un plan de financement.

Dans l'affirmative la commission pense que la démarche doit être lancée sans délai afin de mieux caler les augmentations de prix.

Le Conseil Municipal est favorable si des travaux importants (type aux Blais) sont engagés.

La commission finances souhaite participer aux démarches liées à l'étude qui va être commandée.

ALPE DU GRAND SERRE

La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification par la CCM (3 août 2020) pour entériner ou se prononcer contre la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi formulée « Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables ».

Pas de décision de prise, de nombreux arguments et avis ont été échangés, souvent contre la prise de compétence malgré la volonté forte de conserver la station.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la tenue de la conférence des Maires pour se prononcer de façon définitive.

CONVENTION SACPA

Accord unanime du Conseil Municipal pour signer la convention qui permet de faire appel à l'association en cas d'animaux errants à placer ou pour capturer des animaux. Coût annuel 472 €

PROJET CAFE ASSOCIATIF

Une visite du local (rez-de-chaussée du logement communal à la Ville) a eu lieu début septembre et l'état général du bâtiment s'avère correct.

Depuis la visite, nous nous sommes renseignés sur les démarches à engager pour envisager une ouverture rapide.

S'agissant d'un local voué à recevoir du public et d'un changement de destination des lieux, le dépôt d'un permis de construire qui inclus l'autorisation d'ouverture au public doit être déposé, délai maximal d'instruction : 5 mois.

Il convient de confier la mission à un architecte.

Accord unanime du Conseil Municipal pour mandater un architecte et de travailler sur les demandes de subventions à aller chercher.

PROJET TOILETTES SECHES

Ophélie présente un projet d'installation de toilettes sèches aux abords de la table d'orientation.

Il s'agit d'un projet pour 2021 mais le coût (environ 17.000 €) mérite une réflexion plus poussée.

A suivre.

INFOS DIVERSES

C.C.M (Communauté de Communes de la Matheysine)

Trois conseils communautaires ont eu lieu depuis les élections, principalement axés sur les désignations et nominations aux différentes instances, représentations et commissions.

D'autres points ont été abordés :

- La prise de compétence de la gestion de la station de l'Alpe du Grand Serre (voir débat du conseil).
- Des aides économiques aux entreprises, aides aux vitrines et aussi aides dans le cadre de la crise sanitaire.
- Subventions pour des travaux sur la clôture de l'abattoir.
- Les droits de tarification concernant les Autorisations d'Occupation Temporaire du lac du Sautet.
- Organisation d'une conférence des maires le 1er octobre.
- Sujets qui seront abordés dans un proche avenir, nécessitant délibérations : la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), remontée à la CCM de la compétence eaux et assainissement

Le prochain conseil communautaire est prévu le 5 novembre 2020

Syndicat du Lac de Monteynard-Avignonet

Un bâtiment d'accueil touristique à Savel en 2021, le coût des travaux honoraires de 90.000 € inclus s'élève à la somme de 908.500 € HT financé comme suit

Conseil Départemental (50 % de 697.000)	348.518 €
Etat (D.E.T.R) (35 % de 908.500 €)	317.975 €
Conseil Régional (CAR) forfait	41.500 €
Conseil Régional (Appel à projets Bois)	15.000 €
Autofinancement (20 %)	185.507 €

.../...

Travaux du Petit Train de la Mure

Chantier en cours.

La Commune a délivré l'autorisation pour des travaux d'héliportage et d'accès par la société Hydrocarst.

LA PAROLE AUX ELUS

- Pour répondre à la demande de suppression du bassin devant une maison en bordure de la RD 529, le service technique va être sollicité pour voir ce qu'il est possible de faire.
- Epareuse : projet à réactiver afin de prendre la décision dans le cadrage budgétaire 2021. Remplacement ou sous-traitance pour les travaux sont évoqués.
- Parkings : les voitures ventouses sur le parking route des Liorats et sur le parking de la Ville vont faire l'objet d'un courrier aux propriétaires pour demander leur enlèvement.
- Haies gênantes : un courrier va être adressé aux propriétaires riverains du trottoir le long de la RD 529 (vers le Temple) pour demander de tailler les haies.
- Déchets animaux chassés après découpe : pour éviter le dépôt de déchets chasse dans les moloks, David, Vincent et Silvère doivent étudier la mise en place d'un bac d'équarrissage.
- Associations : suite à une récente réunion des associations, aucune festivité ou évènement n'est prévu pour cette fin d'année. Une réunion aura lieu début d'année 2021.
- Foot de La Motte : voir la possibilité de verser une subvention.
- Dégradations : la table d'orientation a été vandalisée. Ophélie doit contacter Picbois pour obtenir un devis de réparation et un devis pour un revêtement de protection.
- Conseil des jeunes : se renseigner sur les possibilités règlementaires.
- Eclairage public : Vincent présentera le diagnostic existant et récent lors d'un prochain CM.
- Feux tricolores : revoir le réglage de temporisation.
- Motos : installer des panneaux d'accès interdit aux motos sur le chemin de l'Entre-Deux.
- Compte-rendu du CM : à adresser à tous les conseillers pour corrections et/ou modifications avant diffusion et affichage.

LA PAROLE AU PUBLIC

- Problème des nuisances liées à la circulation des motos.
- Mur en gabions à la Côte du Crozet : demander au Département la prise en charge des travaux de canalisation de l'eau de ruissellement de la RD 529
- Journées de nettoyage : Philippe est chargé d'en organiser une prochainement.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 h.